

Le 12 janvier 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le samedi 12 janvier 1793, la municipalité de Nogent-le-Rotrou élisait un tribunal de police municipale :

« Ce Jourd'hui douze Janvier mil Sept cent quatre Vingt treize 2.^e [sic : rajout au crayon de bois au-dessus par une autre main « 1.^{er} »] de la République Française.

En l'assemblée permanente du Conseil Général de la commune de nogent le rotrou tenue publiquement.

Le citoyen Procureur de la Commune a requis en exécution de la loi Concernant la police municipale l'organisation du tribunal qui doit prononcer sur les délits qui appartiennent à cette police.

Le conseil municipal delibérant a arrêté que l'exécution de cette Loi ne pouvoit souffrir aucun retard, et qu'il alloit être à l'instant procedé par la voie des Scrutins individuels & à la majorité absolue à la nomination des officiers municipaux qui doivent composer le tribunal dont est question.

*y proceder [sic] les officiers municipaux ont déposés ostensiblement dans un vase à ce destiné leurs Bulletins tendant à la nomination ci-dessus, calcul fait d'iceux Ils se sont Trouvés au nombre de huit nombre qui egale Celui des votants, et dépouillement Fait Il en est résulté que Les citoyens Baugars, Baudouin, et Petibon ont réuni Six voix majorité absolue, pourquoi Ils ont été reconnus pour Juge du tribunal de police municipale, lesquels présents ont accepté dont acte /
deux mots rayés nuls.*

Baugars

*Vasseur
Maire*

Baudouin

J. Jallon Louis

Joachim Sortais

G petibon

Hubert

Beuzelin

Beaugas laine

JC Joubert

Regnoust

Pi Chereault

ferré Bacle

Fauveau

s. G.

Rigot

P.^{re} Lequette

P.^r de la C. »¹.

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1 D 2, feuille 25.